



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

SAISON 2022/2023

PROCES VERBAL N° 17

Réunion Vidéo du Vendredi 3 Mars 2023

Président de la commission : Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : Vincent ALVAREZ-Serge COLARD- Alain DELEPINE- Freddy TELLIER-Luc DUVAL

Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2022/2023

Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'apprécier.

Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfs.m.f.f.f ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

Utilisation de la FMI

La CDCMJ rappelle aux clubs que l'usage de la FMI est obligatoire, merci de préciser sur la feuille de match de remplacement, les raisons de la non-utilisation

L'absence de réseau ou de connexion ne sont pas des raisons valables, un guide d'utilisation est à votre disposition sur le site du DFSM dans la rubrique « Documents, Aides aux clubs ».



A titre exceptionnel, en remplacement de la FMI vous devez utiliser une feuille papier conforme à la Catégorie, cette feuille doit être correctement renseignée (avant le début de la rencontre) et envoyée au **District dans les meilleurs délais** (les photos, non exploitables ne seront pas prises en compte) La commission infligera, aux clubs qui n'observent pas ces directives, les sanctions en vigueur.

COUPE DFSM U18

Résultat du 3^{ème} tour

Match n°25652078 : FC TOTES 21 / NEUVILLE AC 21

Rencontre en attente d'homologation, dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.

Résultats des 8^{èmes} de finale

Match n°25710888 : ENT USE-FC MANEGLISE 21 / FC TOTES 21

Rencontre des 16^{èmes} de finale en attente de résultats du tour précédent.

ou

Match n° 25710889 : ENT USE-FC MANEGLISE 21 / NEUVILLE AC 21

Rencontre des 16^{èmes} de finale en attente de résultats du tour précédent.

Match n° 25710884 : GRPT ANDELLE ARGUEIL 21 /JS ST NICOLAS BETHUNE 22

Rencontre en attente d'homologation, dossier transmis à la commission départementale de l'arbitrage.

Match n° 25710890 : OLYMPIA CAUX FOOTBALL 22/ FC BONSECOURS S LEGER 21

Rencontre en attente d'homologation, réserves déposées et confirmées par le FC BONSECOURS ST LEGER 21 , dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.

Tirage des ¼ de finale de la coupe U18 DFSM

Les matchs seront joués le 11/03/2023

En cas de fermeture de terrain pour intempéries, les rencontres seront automatiquement inversées

Match 1 : (V6) ENT USE-MANEGLISE 21 ou (V6) FC TOTES 21 ou NEUVILLE AC 21 / (V7) OLYMPIA CAUX FOOTBALL 22 ou FC BONSECOURS ST LEGER 21

Match 2 : (V4) AS COLLEVILLE ANGERVILLE 21/ (V8) LE HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 21

Match 3 : (V2) CANTON D ARGUEIL (21) ou JS ST NICOLAS BETHUNE 22/(V3) GRPT EFECOC 22

Match 4 : (V5) AS MADRILLET CHATEAU BLANC 21/ (V1) ROUEN SAPINS FC 21



COUPE DFSM U15

Résultats des 8èmes de finale

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain .

Tirage des ¼ de finale de la coupe U15 DFSM

Les matchs seront joués le 11/03/2023

En cas de fermeture de terrain pour intempéries , les rencontres seront automatiquement inversées

Match 1 : (V3) MT ST AIGNAN FC 1 / (V6) VATTEVILLE BROTONNE 1

Match 2 : (V4) OLYMPIA CAUX F 1 / (V8) STADE DE SOTTEVILLE CC (1)

Match 3 : (V7) AMS MADRILLET CHATEAU BLANC 1/ (V1) FUSC BOIS GUILLAUME (1)

Match 4 : (V5) CANY FC 1/ (V2) FC NEUFCHATEL EN BRAY 1

- Prochaine réunion de de la commission : le mardi 14 mars à 18h15 au siège du DFSM

Le Président de la Commission
M. Denis OLIVIER

Le secrétaire de la commission
M. Serge COLARD